



Lamotte, le 13 mai 2013

ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE DES STATUTS

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale modificative des statuts de la Fédération Française d'Équitation se tiendra le :

Mardi 11 juin 2013 14h30

**Hôtel Méridien
81 Bd Gouvion St Cyr
75017 PARIS**

Les adhérents de la Fédération Française d'Équitation au 31 août 2012, à jour de leur cotisation au 15 avril 2013, pourront voter **exclusivement par Internet du mardi 14 mai à 9h00 au mardi 11 juin à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article XXI des statuts FFE).

ORDRE DU JOUR : modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement disciplinaire général de la FFE

Les adhérents sont appelés à voter **par internet** sur ce seul et unique point.

Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place de 13h30 à 14h30, munis du document de vote avec les codes confidentiels.

Les documents faisant l'objet du vote ainsi que les statuts et le règlement intérieur de la FFE sont consultables sur le site www.ffe.com dans la rubrique « La FFE ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet se poursuivra jusqu'au 18 juin à 14h00.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième Assemblée réunie sans condition de quorum le 18 juin 2013 à 14h00 dans les bureaux de la FFE, 81 avenue E. Vaillant à 92100 BOULOGNE.

Pour la seconde Assemblée, le bureau de vote sera ouvert de 13h à 14h00.

Les votes enregistrés pour la 1^{ère} AG sont valables pour la 2^{ème} AG.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Serge LECOMTE
Président